



CDTTE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL de TENNIS
de TABLE de l'ESSONNE



**COMPTE RENDU
REUNION SPORTIVE
du 07 février 2012**

Présents : BERTRAND Pascal, BOESPFLUG Alain, GRABAREK Henri, GUYOT Gérard, MASSE Joël, RALAIARISON Solo, ROUSSEAU Michel, THEVENIN Jean.

Sondage

Suite à la réunion des Présidents de clubs Pascal BERTRAND est chargé d'effectuer un sondage auprès de tous les clubs de l'Essonne pour connaître leur possibilité d'organiser à domicile les jeudis soir des rencontres de championnat par équipes niveau D4 par équipes de 4 joueurs.

Equipes de 4 joueurs

Dans le but de préparer le passage des équipes à 4 joueurs au lieu de 6 dans le championnat de France par équipes à partir de la saison 2013/2014, par 5 voix pour et 3 abstentions la commission propose que :

- la division D4 disputera le championnat par équipes de 4 joueurs à compter de la phase 1 saison 2012/2013.
- la division D3 disputera le championnat par équipes de 4 joueurs à compter de la phase 2 saison 2012/2013.

La structure du championnat évoluera de la manière suivante : (nombre d'équipes par division)

	2011/2012	2012/2013	2012/2013
Division	Phase 2	Phase 1	Phase 2
PR	2	2	2
D1	4	4	4
D2	5	5	6
D3	5	6	8
D4	X	X	X

Cette proposition sera soumise pour approbation au prochain comité directeur.

Interclubs du 05 février 2012

Suite à réclamation du club de CHEVRY 2 et en application du règlement de l'épreuve il est décidé de déclasser l'équipe d'IGNY.

Examen des propositions de la réunion technique du 04 février 2012

Sera communiqué sous peu

Joël Massé

Problèmes 13^{ème} journée

En D3D :

DUCHIRON Gérard du Val d'Orge 1 a arrêté sa dernière partie sur blessure. Il n'a pas envoyé de Certificat Médical. La CS entérine le score de sa partie : 0/2 et celui de la rencontre : VAL D'ORGE 1 32 - 27 CHILLY MORANGIS 7.

En Réserve A:

MARCOUSSIS 2 est forfait à l'extérieur. La CS entérine le score de la rencontre et la pénalité.

En D3B :

MASSY 4 est forfait à domicile mais a prévenu ses adversaires. La CS entérine le score de la rencontre et la pénalité (30 € pour forfait à domicile)

Problème 14^{ème} journée

En D3B :

MASSY 4 est à nouveau forfait à l'extérieur. Comme c'est le 2^{ème} forfait, la CS déclare MASSY 4 forfait général et elle entérine la pénalité de 80 €.

Alain Boespflug